

# RAPPORT DE GESTION 2016



## Sommaire

---

Message du Directeur Général	2
Message du Président du Conseil de Fondation	3
Organes statutaires	6
Organisation	8
Activités en chiffres	12
Travaux & Planification	20
Exploitation	22
Administration & Finances	24
Service du Stationnement	25
Focus: dématérialisation	28
Etats financiers consolidés	32
Rapport de l'Organe de révision	66

## Message du Directeur Général



Avec l'arrivée des nouvelles technologies numériques, le domaine traditionnel du contrôle du stationnement est en pleine évolution; c'est notamment le cas avec la dématérialisation des droits de stationnement, qui fait l'objet d'une attention particulière dans ce rapport.

Historiquement, la Fondation des Parkings a toujours su exploiter les technologies numériques – que ce soit par l'utilisation de la fibre optique dans la gestion des parkings, l'introduction de la vidéo-surveillance ou encore celle du paiement par téléphone, dès 2015.

2016 marque une étape cruciale dans la mise en œuvre de ces technologies. De nouveaux éléments sont venus ou sont en passe de compléter la chaîne de dématérialisation du stationnement, en particulier la mise en place d'une base de données centralisée, qui permettra, à terme, de regrouper l'ensemble des droits de stationnement dématérialisés.

Autres maillons de cette chaîne, la poursuite du renouvellement des horodateurs en Ville de Genève, remplacés progressivement par des appareils connectés permettant la saisie de la plaque d'immatriculation, et la préparation de la dématérialisation des macarons avec la création d'un portail client sur le site de la Fondation des Parkings, opérationnel dès le printemps 2017.

Dans ce contexte, le test *Scan Car* (voir page 28 du Rapport de gestion), mené avec succès à l'automne 2016, a été riche en expériences. Il nous permettra d'engager prochainement de nouveaux moyens de contrôle, complémentaires à ceux existants au sein du Service du Stationnement.

Avec la dématérialisation, la Fondation marque sa volonté non seulement d'utiliser au mieux les technologies existantes mais également de constamment rechercher et mettre en œuvre des pratiques innovantes, tant dans l'accès à ses services de parking, en ouvrage et sur la voie publique, que dans son activité de contrôle du stationnement.

2016 a également été l'année des nouveaux mandats: mandat de gestion et d'exploitation des Vergers, mandat de gestion de plus de 30 sites de l'Etat de Genève et extension des mandats des parkings de Carouge. Autant de défis auxquels nos équipes administratives et techniques ont su faire face, dans des délais parfois très serrés!

La construction du parking des Gazomètres, menée à vive allure, et l'important chantier d'assainissement et de rénovation du parking David-Dufour sont, eux-aussi, l'expression concrète de l'expertise de la Fondation.

Dans le domaine du Léman Express, les études se poursuivent pour le parking de la gare de Chêne-Bourg et pour le P+R du Bachet, ainsi que pour la réalisation des futures vélostations des gares.

Relevons aussi l'introduction de nouvelles zones macarons à Jussy et Hermance et, toujours, la forte croissance des macarons « multizone Plus » destinés aux professionnels.

Du côté des ressources humaines, le Conseil de Fondation a validé le nouveau statut du personnel, représentant, à bien des égards, des améliorations notables pour les collaborateurs.

L'année se termine par un résultat de CHF 12'700'000.-; il permettra de financer les grands chantiers à venir, de mettre en place les nouvelles technologies liées à la dématérialisation et de continuer à rembourser les emprunts.

Jean-Yves GOUMAZ

## Message du Président du Conseil de Fondation



2017 sera l'année de la mise en place de nouvelles technologies du contrôle du stationnement ainsi que celle du démarrage de la construction du parking de la gare de Chêne-Bourg.

La santé financière de la Fondation des Parkings est la garantie, pour l'Etat et la population, de pouvoir réaliser des projets planifiés sur le long terme, exigeant à la fois d'importantes ressources et une expertise professionnelle démontrée.

En ma qualité de Président du Conseil de Fondation, je ne peux que me réjouir du dynamisme de la direction et des collaborateurs de cette entreprise au service de tous.

Antoine de RAEMY

La Fondation des Parkings a mis à profit cette année 2016 pour préparer l'avenir, tant au niveau de la modernisation du Service du Stationnement que de la planification de futurs ouvrages.

Parmi les réalisations de l'année écoulée, relevons la construction du nouveau parking de la rue des Gazomètres, qui sera inauguré au printemps 2017, dans le respect du planning et du budget.

A l'interne, 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut du personnel, adapté à l'ensemble des collaborateurs et valorisant la contribution de chacun à la bonne marche de l'entreprise.

Nul doute que nous traversons une période de remise en question de la mobilité. A cet égard, la Fondation des Parkings est un acteur essentiel de la mise en œuvre des politiques de l'Etat. Elle est également une source de propositions, apportant des solutions modernes, innovantes et économiques à la problématique du stationnement dans le canton.

010000010  
010010010010  
001INN010010  
000VA10010001  
101TION1001001  
000100101101010101  
001000100001001000  
0010000010010010



## Organes statutaires

### Le Conseil de Fondation

#### Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

M.	de RAEMY Antoine	Président
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
M.	de SAUSSURE Nicolas	
Mme	HARDYN Nathalie	
M.	LEUBA Dominique	

#### Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève, représentant celui-ci:

Mme	BOHLER Nathalie	(jusqu'au 10 février 2016)
M.	MINO Jacques	(depuis le 11 février 2016)
M.	PAGANI Rémy	Conseiller administratif

#### Membre désignée par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci:

Mme	KAST Carole-Anne	Maire de la Ville d'Onex
-----	------------------	--------------------------

#### Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

M.	BERTHET Jean	Parti Socialiste
Mme	CASUTT-ETTER Martine	Parti Démocrate Chrétien
M.	FLURY Christian	Mouvement Citoyen Genevois
M.	GAUTHIER Pierre	Ensemble A Gauche
M.	MIFFON Claude	Parti Libéral Radical
M.	NIDEGGER Yves	Union Démocratique du Centre
M.	RINALDI Daniel	Les Verts

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2016.

### Le Bureau

#### Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

M.	de RAEMY Antoine	Président
M.	ODIER Jean-Marc	Vice-président
M.	MIFFON Claude	Secrétaire
Mme	CHATELAIN Elisabeth	
M.	RINALDI Daniel	

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu seize séances en 2016.

### L'organe de révision

Dans sa séance du 14 mars 2016, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté BDO SA en tant que contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2016.

### La Direction de la Fondation des Parkings

M.	GOUMAZ Jean-Yves, Directeur Général
M.	BERTOSSA Stéphane, Directeur Administration & Finances
M.	DRÊME Laurent, Directeur Travaux & Planification
M.	MASCALI Gaëtan, Directeur Service du Stationnement
M.	ZUBER Damien, Directeur Exploitation

## Organisation

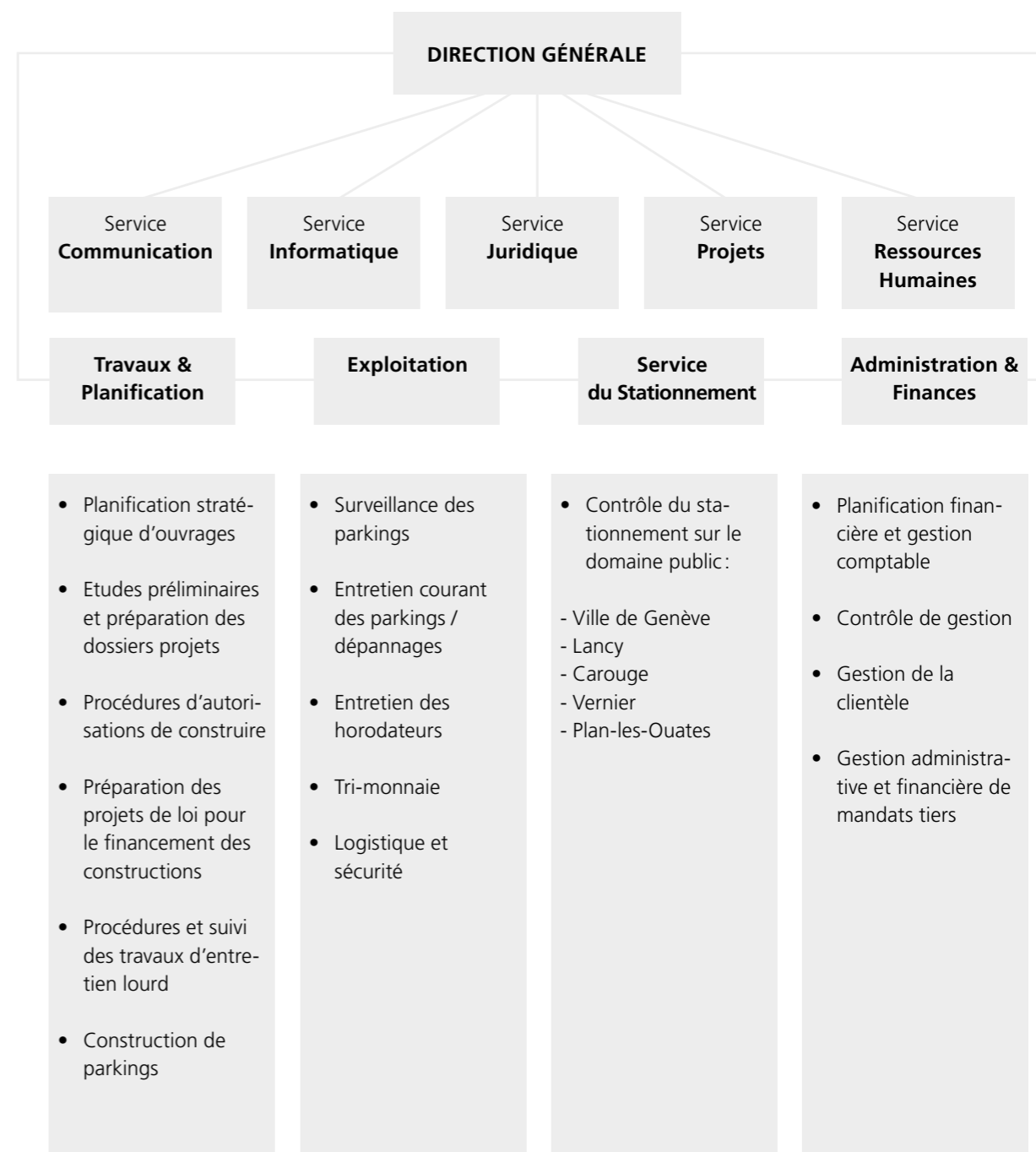
L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings, au 31 décembre 2016, était de 167 personnes, dont 5 apprentis (2015: 168 personnes), soit :

Direction Générale	5 personnes	(5 en 2015)
Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2015)
Exploitation	36 personnes	(36 en 2015)
Service du Stationnement	93 personnes	(95 en 2015)
Administration & Finances	22 personnes	(21 en 2015)

Services	Communication	1 personne	(1 en 2015)
	Informatique	3 personnes	(3 en 2015)
	Juridique	1 personne	(1 en 2015)
	Projets	1 personne	(1 en 2015)
	Ressources Humaines	2 personnes	(2 en 2015)

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2016 le label « 1+pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation des Parkings, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.





010100

00000100001001

10011111010

1010101010100

010000100EXPER0100

1000001TISE1010

1010101010000

000001010010100

## Activités en chiffres

### Parcs relais en exploitation : 21

Parkings	Places	Abonnements
P+R Balexert	300	262
P+R Bernex	339	323
P+R Bout-du-Monde	74	46
P+R CERN	100	114
P+R Etoile	561	553
P+R Frontenex	27	20
P+R Gare de Meyrin	62	6
P+R Genève-Plage	904	949*
P+R IKEA	100	38
P+R Les Mouilles	102	24
P+R Meyrin-Gravière	49	41
P+R Moillesulaz	387	481*
P+R P26	200	115
P+R P47	50	9
P+R Pré-Bois	209	37
P+R Sécheron	412	55
P+R Sous-Moulin	895	1046*
P+R Tuileries	52	33
P+R de l'Uche-Veyrier	50	43
P+R Versoix	78	23
P+R Voie Centrale	197	201
<b>Total</b>	<b>5'148</b>	<b>4'419</b>

### Nombre d'abonnements *Bike*\*\* dans les parcs relais

Parkings	Places	Abonnements
P+R Bernex	72	16
P+R Etoile	76	48
P+R Genève-Plage	101	124*
P+R Pré-Bois	30	6
P+R Sécheron	58	5
P+R Sous-Moulin	64	96*
P+R Voie Centrale	36	49*
<b>Total</b>	<b>437</b>	<b>344</b>

\* Le 25 % des abonnés fréquentent les parkings de manière sporadique, ce qui justifie que le nombre d'abonnements est supérieur au nombre de places.

\*\* Abonnements Vélos, de type P+B, P+R+B et B seul.

### Parkings pour habitants et parkings publics : 42

Parkings	Places voitures	Places motos	Places vélos
<b>Parkings de la Fondation des Parkings</b>			
Parking des Alpes*	285	32	–
Parking des Coudriers (horodateurs)	113	–	–
Parking des Grandes-Communes*	302	12	–
Parking P48	1'850	–	–
Parking du Prieuré*	567	13	–
Parking de Saint-Antoine*	463	47	5
Parking des Tilleuls*	405	7	–
Parking du Vieux-Moulin*	186	20	–
<b>Total</b>	<b>4'171</b>	<b>131</b>	<b>5</b>
<b>Parkings de tiers</b>			
Parking du Centre Communal de Carouge	248	–	–
Parking Champel Park	92	–	–
Parking de la Place de Cornavin*	841	128	–
Parking David-Dufour*	399	69	–
Parking Quai Ernest-Ansermet*	592	102	–
Parking de la Fontenette	116	–	–
Parking Hepia*	187	–	–
Parking de l'Hôtel des Finances*	332	87	64
Parking Lombard – Hôpital	734	125	–
Parking des Nations	1'182	–	–
Parking de l'Octroi	297	–	–
Parking de la Plaine de Plainpalais*	769	40	–
Parking de Sardaigne	323	–	–
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200	–	–
Parking Uni-Dufour	184	32	53
Parking Uni-Mail	172	36	–
Parking des Vergers	438	19	–
Parking Gitana (télégestion)	71	5	–
Parking de la MIE (télégestion)	29	–	–
Parking Montagne Centre (télégestion)	63	–	–
Parkings de la Ville d'Onex (télégestion de nuit, 9 parkings)	552	–	–
Parking de Palexpo P12 (télégestion de nuit)	1'500	–	–
Parkings de la Ville de Sion (télégestion, 2 parkings)	1'228	–	–
Vélostation CFF	–	–	148
Vélostation Montbrillant	–	–	336
<b>Total</b>	<b>10'549</b>	<b>643</b>	<b>601</b>

\* Parking disposant d'un quota de places délivrées aux habitants.



## Parkings privés de l'Etat de Genève

Au nombre de 94, les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés aux employés des établissements et services publics.

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hyper-centre	7	133
Centre-Ville	15	859
Ville	35	1'673
Ville-Périphérie	11	639
Périphérie	26	1'244
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>4'548</b>

## Auto-partage Mobility

A la fin de l'année, on enregistre 70 places réservées aux véhicules d'auto-partage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation.

Parkings	Nombre de places
Parking des Alpes	2
Parking de la Place de Cornavin	21
Parking David-Dufour	6
P+R Etoile	2
Parking HEPIA	1
Parking de l'Hôtel des Finances	4
P+R Les Mouilles	3
Parking Lombard-Hôpital	4
P+R Moillesulaz	1
Parking de la Plaine de Plainpalais	11
Parking de Saint-Antoine	11
Parking Uni-Mail	4
<b>Total</b>	<b>70</b>

## Places pour véhicules électriques

La Fondation offre 37 places réservées aux véhicules électriques dans les parkings qu'elle gère.

Parkings	Nombre de places
Parking de la Place de Cornavin	4
Parking David-Dufour	2
Parking Quai Ernest-Ansermet	2
P+R Etoile	6
Parking HEPIA	1
Parking de l'Hôtel des Finances	3
Parking Lombard-Hôpital	2
Parking de la Plaine de Plainpalais	2
Parking de Saint-Antoine	6
P+R Sécheron	4
P+R Sous-Moulin	2
Parking Uni-Dufour	2
Parking Uni-Mail	1
<b>Total</b>	<b>37</b>

## Equipements sur la voie publique

- Gestion des horodateurs en Ville de Genève
- Gestion des horodateurs en Ville de Lancy
- Gestion des horodateurs en Ville de Carouge
- Télégestion des bornes escamotables de la Vieille-Ville de Genève
- Gestion des mâts Info-Parkings en Ville de Genève et en Ville de Carouge

## Gestion des macarons

### Macarons en Ville de Genève

Depuis 1988, la Fondation des Parkings gère les macarons « habitants » et « entreprises » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants. Par rapport à 2015, les macarons « habitants » enregistrent une hausse de 0.55 % et les macarons « entreprises » une augmentation de 0.39 %, soit une progression de 0.53 % sur le total des macarons vendus.

### Ville de Genève – nombre de macarons au 31 décembre 2016

Zones		Habitants	Entreprises	Total
Acacias	O	661	53	714
Champel	G	2'024	193	2'217
Cité Vieusseux	Q	1'711	103	1'814
Cluse	H-HB-HC	2'447	153	2'600
Eaux-Vives	D	2'141	244	2'385
Florissant	F	1'534	98	1'632
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	2'256	145	2'401
Jonction-Bastions	I-IC	1'773	99	1'872
Nations	M	782	32	814
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1'511	180	1'691
Petit-Saconnex	P	1'147	155	1'302
St-Jean/St-Gervais	J-JA	2'105	103	2'208
Sécheron	N	166	18	184
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1'798	544	2'341
Vieille-Ville	B-BB **	603	221	824
<b>Total</b>		<b>22'659</b>	<b>2'341</b>	<b>25'000</b>

\*\* B = rues résidents; BB = rues piétonnes

### Macarons dans les communes

Pour remédier au phénomène des « voitures ventouses » et mieux gérer l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, plusieurs communes ont décidé de mettre en place des zones bleues à macarons.

### Communes – nombre de macarons au 31 décembre 2016

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'632	105	2'737
Vernier (43A)	01.10.2012	1'064	36	1'100
Vernier (43B)	01.05.2013	448	11	459
Chêne-Bourg	01.10.2012	495	47	542
Plan-les-Ouates	01.10.2012	479	52	531
Carouge	01.01.2013	2'669	397	3'066
Onex	01.03.2013	1'416	34	1'450
Chêne-Bougeries	01.10.2013	493	22	515
Thônex	01.05.2014	255	6	261
Meyrin	02.06.2014	1'086	45	1'131
Hermance	01.02.2016	221	11	232
Jussy	01.03.2016	23	3	24
<b>Total</b>		<b>11'279</b>	<b>769</b>	<b>12'048</b>

### Macarons multizones

En 2016, 19'912 macarons multizones « Tout Public » ont été délivrés aux visiteurs contre 17'817 en 2015, soit une augmentation de 11.75 %.

En 2016, 136'519 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 106'949 en 2015, soit une augmentation de 27.65 %.



## Travaux & planification

### Rénovations et aménagements

#### Electromobilité – 120 nouvelles bornes de rechargement

Préparer le virage de l'électromobilité dans le canton, c'est ce à quoi travaillent les autorités, et avec elles, la Fondation des Parkings. Parmi l'éventail des possibilités actuelles, la Fondation a, pour sa part, fait le choix de bornes « intelligentes » à charge lente (puissance 3,7 kW), équipées de deux types de pistolets compatibles avec les différents fabricants de voitures électriques et munies d'interfaces réseau pour le comptage et, à terme, le paiement de l'énergie. En plus des 37 bornes gratuites disponibles actuellement, la Fondation a lancé, en 2016, un appel d'offres afin de mettre en service, début 2017, une centaine de bornes réparties dans 17 parkings.

#### Parkings de la Fondation

**Parking des Tilleuls:** dans le cadre de la révision des 20 ans, le réseau d'extinction automatique à eau protégeant les installations contre le risque incendie a été complété dans les boxes et étendu aux rampes d'accès.

#### Parkings de l'Etat de Genève

**Sécurisation des parkings Uni-Dufour et Uni-mail:** des portes automatiques pour les véhicules et des contrôles d'accès aux entrées piétonnes ont été installés, permettant l'accès uniquement aux usagers du parking.

**Création de zone motos dans les parkings David-Dufour et Hôtel des Finances:** un contrôle d'accès pour la zone réservée aux motos a été mis en place.

**Travaux d'assainissement des bétons et de rénovation du parking David-Dufour:** l'ouvrage date de plus de 40 ans et les dalles

du parking sont contaminées par les chlorures provenant des sels de déverglaçage apportés par les véhicules. Il en résulte des dégradations plus ou moins importantes de la surface du béton et, par endroits, des aciers. Les travaux consistent à éliminer et remplacer les bétons contaminés, à appliquer une résine sur le sol et à repeindre les murs et les plafonds. Les travaux vont durer jusqu'à début 2018.

#### Parkings de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge a fait appel à la Fondation des Parkings pour l'assister dans ses projets importants de construction et de rénovation de parkings. Les ingénieurs de la Fondation ont notamment participé à la mise au point du projet du parking souterrain du complexe immobilier de la Fontenette. Ils accompagnent également de leurs conseils la rénovation à venir du parking de Sardaigne, en lien avec les futures démolitions et reconstructions du parking Vibert.

#### Economie d'énergie

En 2016, la Fondation des Parkings a initié une étude globale pour réduire la consommation électrique des ouvrages qu'elle gère. Des audits ont été réalisés et ont permis d'identifier des actions d'efficacité énergétique. En 2017, plusieurs mesures seront mises en œuvre dans 4 parkings gérés par la Fondation. Après vérification du gain obtenu, elles pourront bénéficier de subventions dans le cadre du label « SIG éco 21 » et du programme d'aide financière complémentaire *Swiss Energy efficiency Auction* (SEA)\*

\*SEA est financé par le programme ProKilowatt de la Confédération.

ENTREPRISE ENGAGÉE 2016



La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2016 le Label "SIG éco21". Ce label, attribué annuellement, distingue les entreprises mettant en œuvre des actions de performance énergétique dans le cadre du programme éco21.

### Projets de nouveaux ouvrages

#### Parking de Bachet-Gui

Les négociations pour la libération des dernières parcelles faisant partie de la zone du PLQ se poursuivent. Le parking centralisé d'environ 680 places, dont 300 places P+R, sera mixte (P+R et habitants) et mutualisé (pas de places attribuées). La Fondation des Parkings négocie avec les différents promoteurs (maîtres d'ouvrage des bâtiments construits au-dessus et à côté du parking) une participation financière au coût de construction. En 2017, elle lancera un appel d'offres pour établir le pool de mandataires qui devra préciser le projet, avant la dépose de l'autorisation de construire. Le début des travaux est prévu pour mi-2019 avec une mise en service mi-2021.

#### Parking de Trèfle-Blanc

La construction du parking de 1'200 places sur 5 étages, dont 1'000 places P+R, précèdera celle de la nouvelle patinoire de Genève, qui devrait être édiflée au-dessus. Afin de désengorger les routes en surface, une étude a été lancée pour déterminer l'emplacement des rampes. L'Etat a démarré la procédure de modification de zone, afin de libérer les parcelles concernées par le projet. Les prochaines étapes pour la Fondation seront l'appel d'offres qui déterminera le pool de mandataires et l'établissement d'un projet détaillé du parking, avant la dépose de l'autorisation de construire. La mise en service est prévue fin 2021.

#### Parking des Gazomètres

Les travaux de génie civil du futur parking de l'Ecoquartier de la Jonction se sont terminés en juin. Les réseaux et équipements de ventilation, sanitaire et sprinkler ont été installés en décembre. Il reste à réaliser pour le printemps 2017 les résines au sol, le marquage et les peintures des murs et piliers, ainsi que le système de péage. La mise en service du parking est prévue en avril 2017.

Le parking de 320 places est divisé en deux zones: une partie publique de 200 places et une partie privée de 120 places, dédiée aux

habitants des trois bâtiments construits dans l'Ecoquartier.

#### Parking de la gare de Chêne-Bourg

L'autorisation de construire déposée en 2015 est encore en attente. Entre-temps, les discussions et coordination avec les autres maîtres d'ouvrage des bâtiments prévus dans le cadre du PLQ se poursuivent, afin d'établir un plan d'installation de chantier commun. La Fondation des Parkings, en collaboration avec l'Etat, poursuit les négociations nécessaires à l'ouverture du chantier. Le démarrage des travaux est prévu pour juillet 2017 et la mise en service du parking pour mi-2019.

#### Vélostations des gares de Lancy-Pont-Rouge et des Eaux-Vives

La Fondation a accepté de prendre en charge la construction des deux vélostations en ouvrage souterrain à la gare de Lancy-Pont-Rouge (1'200 places) et à la gare des Eaux-Vives (235 places), ainsi que leur financement, à hauteur de CHF 2'500.- la place.

La Fondation des Parkings s'est également vu confier la gestion des 4 vélostations prévues dans les gares de Lancy-Pont-Rouge, du Bachet-de-Pesay, de Chêne-Bourg et des Eaux-Vives, représentant une offre de plus de 2'000 places pour les cyclistes.

## Exploitation

### Nouveaux mandats

- Télégestion des deux parkings de la Ville de Sion.
- Télégestion des trois bornes escamotables de la Vieille-Ville de Genève.

### Nouveaux parkings

- Ouverture du parking des Vergers.
- Reprise de 30 parkings privés supplémentaires (1'429 places) dans le cadre du mandat de gestion des parkings appartenant au Canton de Genève.

### Sécurité

Nouveau système de contrôle d'accès piétons dans les parkings Uni-Dufour et Uni-Mail.

### Autopartage

- Création de deux cases Mobility au parking des Alpes.
- Ajout de deux places au parking de la Place de Cornavin.
- Réduction d'une place au parking de Saint-Antoine.
- Suppression de l'emplacement Hepia.

### Signalétique

Nouvelle fresque et nouveau plan de ville dans le parking de Saint-Antoine.

### Deux-roues motorisés

Création de 119 cases payantes pour deux-roues motorisés dans les parkings Uni-Dufour et Hôtel des Finances.

### Vélos

Création de 117 places vélos sécurisées dans les parkings Uni-Dufour et Hôtel des Finances.

### Horodateurs

Installation de 112 horodateurs intelligents avec écran tactile et paiement par carte bancaire dans les secteurs E, F, G, H et I de la Ville de Genève, en remplacement des anciens appareils.

### Paiement par téléphone

Extension du paiement par téléphone à l'ensemble des parkings sans barrières.

### Technique

Installation de lecteurs de cartes bancaires sur l'ensemble des caisses automatiques.  
Création de places larges au parking des Alpes.



## Administration & Finances

Le département Administration & Finances, qui intègre notamment le service à la clientèle, a concentré ses efforts en 2016 principalement sur deux axes: le développement de ses activités et de ses outils.

### Eco-quartier des Vergers

Les premiers bâtiments de ce quartier écologique de Meyrin sont sortis de terre courant 2016 et, avec eux, deux parkings souterrains totalisant 1'068 places automobiles et 64 places motos. La Fondation est en charge de la gérance et de l'administration de ces parkings.

### Bornes de la Vieille-Ville de Genève

Depuis l'automne 2016, des bornes rétractables ont été installées par la Ville de Genève en trois lieux, afin de garantir le respect du règlement de circulation en vigueur dans la Vieille-Ville. La Fondation gère désormais les accès des ayants-droit.

### Nouvelles zones macarons

En 2016, les communes d'Hermance, de Jussy et de Cologny ont revu leur politique de stationnement et décidé, notamment, d'introduire des zones macarons (zone effective dès le 1er février 2017 à Cologny). La Fondation a conseillé et accompagné ces communes dans la mise en place des zones et assure la gestion des macarons, destinés aux habitants et aux professionnels.

### Nouveaux lots de parkings de l'Etat

Dans le prolongement du mouvement initié en 2009, l'office des bâtiments du département des finances a confié à la Fondation plus de 30 nouveaux parkings en gérance.

### Parkings publics de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge a décidé, en plus du mandat d'exploitation existant, de confier à la Fondation la gestion administrative et financière des 4 parkings de la commune (reprise effective au 1er janvier 2017): il s'agit des parkings du Centre Communal, de la Fontenette (piscine de Carouge), de l'Octroi et de Sardaigne.

### Site internet

Le nouveau site internet de la Fondation propose de nouvelles fonctionnalités et informations-clients, en particulier des formulaires d'inscription en ligne pour les demandes d'abonnements et l'indication des disponibilités de places pour abonnés et locataires.

### Transition numérique de l'administration

Le département s'est activement engagé dans le projet de dématérialisation des macarons, qui débutera par la partie administrative, avec la création d'un espace-client et d'un portail web dédié. Cette nouvelle plate-forme devrait être opérationnelle au printemps 2017.

### Migration de notre « ERP »

Les services administratifs ont migré leur solution informatique de gestion (ERP) vers la version SAGE 200 EXTRA.

## Service du Stationnement

### Préambule

Le Service du Stationnement de la Fondation des Parkings a achevé son troisième contrat de prestations 2014-2016 avec le canton de Genève en atteignant les objectifs et indicateurs fixés. Son activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur du stationnement, adopté par le Conseil d'Etat.

Suite à l'audit effectué en 2015, la direction a œuvré tout au long de l'année, afin d'optimiser la taille, la structure et le fonctionnement du service et le préparer ainsi aux défis technologiques qui l'attendent.

### Effectif et structure

Le Service du Stationnement représente une part toujours importante des effectifs de la Fondation. La création d'un service Systèmes au sein du département permet de traiter les aspects technologiques, statistiques et de qualité de l'activité de contrôle, essentiels au vu de la complexité des nouvelles installations opérationnelles liées à la dématérialisation (voir page 28 du Rapport de gestion).

### Activités

Le contrat de prestations 2017-2019 a été élaboré, pour permettre à la Fondation des Parkings de poursuivre sa mission de contrôle du stationnement pour le compte de l'Etat de Genève.

Afin de suivre les évolutions des systèmes de saisie, une migration des installations sur Android a eu lieu à l'automne 2016, complétée par un projet pilote d'environ deux mois sur les modes de contrôle intelligents de type *Scan Car* (voir page 28 du Rapport de gestion). Ces évolutions seront complétées par la mise en place d'une base de données statistiques permettant aux collaborateurs d'optimiser l'activité sur le terrain.

Le service a poursuivi ses actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès de la population. La collaboration avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle s'est maintenue de façon optimale, sur l'ensemble du domaine public des Villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.



## Focus: dématérialisation

### Dématérialisation de la gestion du stationnement: un objectif de développement stratégique pour la Fondation

La tendance en Europe en matière de gestion du stationnement est la dématérialisation: dématérialisation des modes de paiement, par téléphone ou par carte de crédit, et dématérialisation des autorisations de stationner. Les autorisations papier de stationnement courte et longue durées (tickets, macarons, vignettes...) sont progressivement remplacées par des écritures électroniques dans des bases de données et le contrôle du droit de stationnement effectué grâce à la plaque d'immatriculation du véhicule.

Au-delà du contrôle, la dématérialisation offre, par ailleurs, de nombreux avantages pour l'utilisateur: suppression des tickets dans les voitures, paiement à distance, services en ligne... Elle permet également de générer des données utiles pour l'information au public et une gestion différenciée et dynamique du stationnement, par exemple la prédiction des taux d'occupation, la détection des zones disponibles et des zones saturées ou encore la réservation à distance de places de parking.

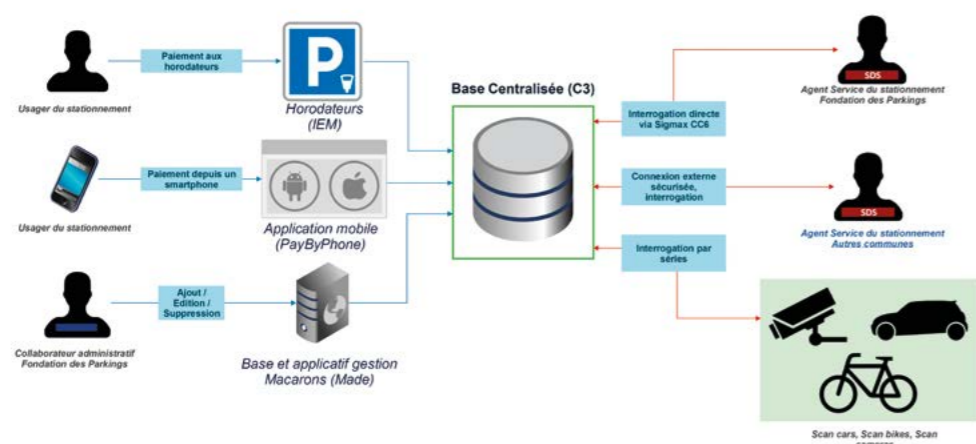
### La Fondation pose, depuis 2010, les jalons de cette dématérialisation

**1<sup>er</sup> étape:** la Fondation est pionnière en la matière, introduisant la technologie de contrôle digital du stationnement par reconnaissance de plaque dès 2010. En 2016, une nouvelle génération d'équipements fonctionnant sur Smartphone remplace les premiers équipements.

**2<sup>e</sup> étape:** le paiement du stationnement en voirie par téléphone, vérifié grâce à la plaque d'immatriculation du véhicule. L'utilisateur n'a plus besoin, ni de passer par l'horodateur, ni de ticket papier. Il peut stopper son stationnement pour ne payer que le temps réel utilisé. Lancé par la Fondation des Parkings en juin 2015, ce système compte plus de 15'000 inscrits et représente environ 15 % des paiements en Ville de Genève, à fin 2016.

**3<sup>e</sup> étape:** les horodateurs connectés de nouvelle génération. Progressivement déployés par la Fondation depuis 2015, ils acceptent de nouveaux modes de règlement (carte de crédit avec ou sans contact) et permettent aux usagers, lors du paiement de la taxe de parcage, de saisir leur numéro de plaque à l'aide d'un écran-clavier. Prochainement, l'utilisateur n'aura plus besoin d'afficher son ticket derrière le pare-brise.

**4<sup>e</sup> étape:** la création d'une base de données centralisée des droits de stationnement. Élément central de la dématérialisation, c'est vers cette base, dont les fondements ont été mis en place en 2016, que convergent tous les flux d'information. La dématérialisation de la gestion du stationnement est possible grâce à l'interconnexion de systèmes différents, que ce soit pour l'acquisition de droits ou pour le contrôle de ces droits. Les réflexions stratégiques, le choix des équipements et les développements récents de la Fondation des Parkings ont comme objectif de bâtir cette infrastructure.



### Projet pilote de Scan Car: des résultats concluants

Dès lors que les autorisations de stationnement digitalisées (c.à.d. tous les paiements et abonnements des usagers y compris les macarons annuels) sont stockées dans une base de données centralisée, le contrôle des droits de stationnement peut se faire, notamment, via un système de Scan Car permettant le contrôle des droits de stationnement grâce à la lecture automatique des plaques d'immatriculation par des caméras embarquées.



Du 17 octobre au 25 novembre 2016, la Fondation a testé ce système en zone blanche et zone bleue à macarons de la Ville de Genève. Le système testé n'amende pas et ne remplace pas les agents du stationnement. Il détecte les cas potentiellement amendables et permet aux agents de traiter uniquement ces cas-là, augmentant ainsi l'efficacité et l'étendue du contrôle. Ce système, déjà opérationnel dans plusieurs villes européennes, vise deux objectifs: inciter l'ensemble des usagers à payer leurs taxes de stationnement et améliorer le taux de rotation des véhicules, favorisant ainsi la mobilité de tous.

Le test a permis d'évaluer la faisabilité technique et opérationnelle d'un tel dispositif et de déterminer dans quelle mesure et sous quelle forme il serait applicable à Genève.

Il s'est déroulé avec succès et la Fondation des Parkings étudie, à présent, la meilleure façon de l'intégrer au processus de contrôle.

### 2017 : un jalon majeur

L'année 2017 est un jalon majeur sur la voie de la dématérialisation. D'ici la fin de l'année, la totalité des horodateurs gérés par la Fondation permettra la saisie du n° de plaque. 2017 sera également l'occasion de préciser l'intégration de la Scan Car dans le processus de contrôle du stationnement. Enfin, cette

année marquera le lancement de la nouvelle plateforme de vente en ligne des macarons (c.à.d. les autorisations de stationnement longue durée), désormais intégrés dans la base centralisée de la Fondation. Dans un premier temps, l'utilisateur pourra acheter et renouveler son macaron en ligne. Dans un deuxième temps\*, il n'aura plus besoin de poser un macaron papier derrière son pare-brise, la vérification du droit se faisant par le biais de la plaque d'immatriculation. A terme, l'ensemble des autorisations de stationnement longue durée (macarons habitants, macarons multizones) seront dématérialisées.

\* La dématérialisation complète des macarons nécessitera une adaptation de la législation en vigueur, qui ne prévoit actuellement que la possibilité d'un macaron papier.





0011110100

0101010101010101

0010010001

1001001001001

CONSTRUIRE1001

EXPLOITER1000

10010101010010

11101010

001000

## Etats financiers consolidés au 31 décembre 2016

### Compte de résultat consolidé pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

Montants en CHF	Notes	Budget 2016*	Réalisé 2016	Réalisé 2015*
<b>Produits</b>				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	11'764'196	12'019'659	11'880'789
Produits du parcage horaire	4.13	3'516'000	3'992'431	3'750'899
Produits des macarons	4.13	8'790'000	9'789'510	9'082'350
Subventions non monétaires	6	3'000	3'000	3'000
Produits différés de subventions d'investissement	15	94'556	94'556	94'556
Redevances de gestion des parkings	4.13	1'172'027	1'219'230	1'379'028
<i>Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, etc.)</i>		554'551	588'327	739'259
<i>Redevance gestion parkings d'Etat</i>		617'476	630'903	639'769
Redevances de surveillance des parkings	4.13	3'826'509	3'498'652	3'645'381
Indemnité pour le contrôle du stationnement	23	9'772'935	9'772'934	9'871'651
Autres produits d'exploitation		3'915'388	3'905'416	4'158'599
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	752'365	748'069	757'655
<i>Redevances tiers / Publicité</i>	4.13	2'225'694	2'218'546	2'218'856
<i>Recettes de la voie publique</i>	4.13	647'180	483'707	730'366
<i>Vente Energie "solaire"</i>		95'000	87'195	91'204
<i>Honoraires et produits divers</i>		171'649	320'439	316'978
<i>Divers</i>		23'500	47'460	43'539
<b>Total des produits</b>		<b>42'854'611</b>	<b>44'295'388</b>	<b>43'866'254</b>
<b>Charges</b>				
Frais de personnel	4.10	19'069'698	17'155'935	17'567'292
<i>Frais de personnel</i>	7	18'853'498	16'990'664	17'418'590
<i>Frais de conseil</i>		216'200	165'271	148'702
Frais d'exploitation		5'514'421	5'104'872	4'921'215
<i>Frais d'exploitation</i>		5'194'421	4'943'537	4'913'132
<i>Etudes</i>		285'000	138'998	5'707
<i>Info-Parking</i>		5'000	4'158	541
<i>Publicité P+R</i>		30'000	18'180	1'835
Frais d'entretien		862'596	856'828	831'230
Frais d'administration		3'234'250	3'073'926	3'160'752
<i>Frais généraux</i>		2'170'930	2'278'583	2'235'321
<i>Administration générale</i>		952'321	679'768	824'957
<i>Locaux administratifs</i>		111'000	115'575	100'474
Amortissements		7'175'836	6'707'461	6'644'405
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		555'135	396'266	378'752
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		6'620'702	6'311'195	6'265'653
<b>Total des charges</b>		<b>35'856'802</b>	<b>32'899'022</b>	<b>33'124'895</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6'997'809</b>	<b>11'396'366</b>	<b>10'741'359</b>
Produits financiers	8	551'906	899'907	2'946'093
Charges financières	9	-1'108'416	-891'820	-1'323'643
<b>Résultat avant sociétés associées</b>		<b>6'441'299</b>	<b>11'404'453</b>	<b>12'363'808</b>
Part dans le résultat net des sociétés associées	17	1'013'886	1'325'893	1'220'580
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>7'455'185</b>	<b>12'730'346</b>	<b>13'584'388</b>

\*La période a été retraitée, cf. note 2.3.

## Bilan consolidé

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2016	Réalisé 2015*
<b>Actif</b>			
<b>Actif courant</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 11	19'169'718	26'590'232
Débiteurs	4.4 & 12	727'323	336'262
Autres créances à court terme	4.4	413'658	457'801
Actifs transitoires	4.4	1'223'962	520'097
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>21'534'661</b>	<b>27'904'392</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations corporelles	4.5 & 13	128'970'384	128'898'197
Immobilisations incorporelles	4.6 & 14	1'515'886	1'513'150
Subventions d'investissement corporelles	4.14 & 15	-2'487'189	-2'581'745
Prêt et garanties à long terme	16	24'033'168	24'422'451
Participations dans des entreprises associées	4.2 & 17	15'737'270	15'589'057
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>167'769'519</b>	<b>167'841'109</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>189'304'180</b>	<b>195'745'501</b>
<b>Passif</b>			
<b>Fonds étrangers</b>			
<b>Engagements à court terme</b>			
Fournisseurs et autres créanciers	18	4'367'016	3'245'846
Revenus reçus d'avance	19	7'509'942	7'536'821
Part à court terme des emprunts à long terme	4.8 & 20	5'300'000	20'300'000
Garanties et consignes		531'304	515'354
Passifs transitoires		1'870'749	591'563
<b>Total des engagements à court terme</b>		<b>19'579'011</b>	<b>32'189'584</b>
<b>Engagements à long terme</b>			
Emprunts bancaires à long terme	4.8 & 20	5'200'000	10'500'000
Dettes à long terme	4.8 & 20	5'250'050	5'617'096
Provisions	4.9 & 21	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	22	0	0
Autres passifs à long terme	4.11 & 23	0	894'047
<b>Total des engagements à long terme</b>		<b>10'550'050</b>	<b>17'111'143</b>
<b>Total des fonds étrangers</b>		<b>30'129'061</b>	<b>49'300'727</b>
<b>Fonds propres</b>			
	24		
Capital		100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		144'046'758	130'554'665
Part de l'indemnité du SDS non dépensée		298'016	205'720
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres		0	0
Résultat de l'exercice		12'730'346	13'584'388
<b>Total des fonds propres</b>		<b>159'175'120</b>	<b>146'444'774</b>
<b>Total du passif</b>		<b>189'304'180</b>	<b>195'745'501</b>

\*La période a été retraitée, cf. note 2.3.

## Variation des fonds propres consolidés

pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

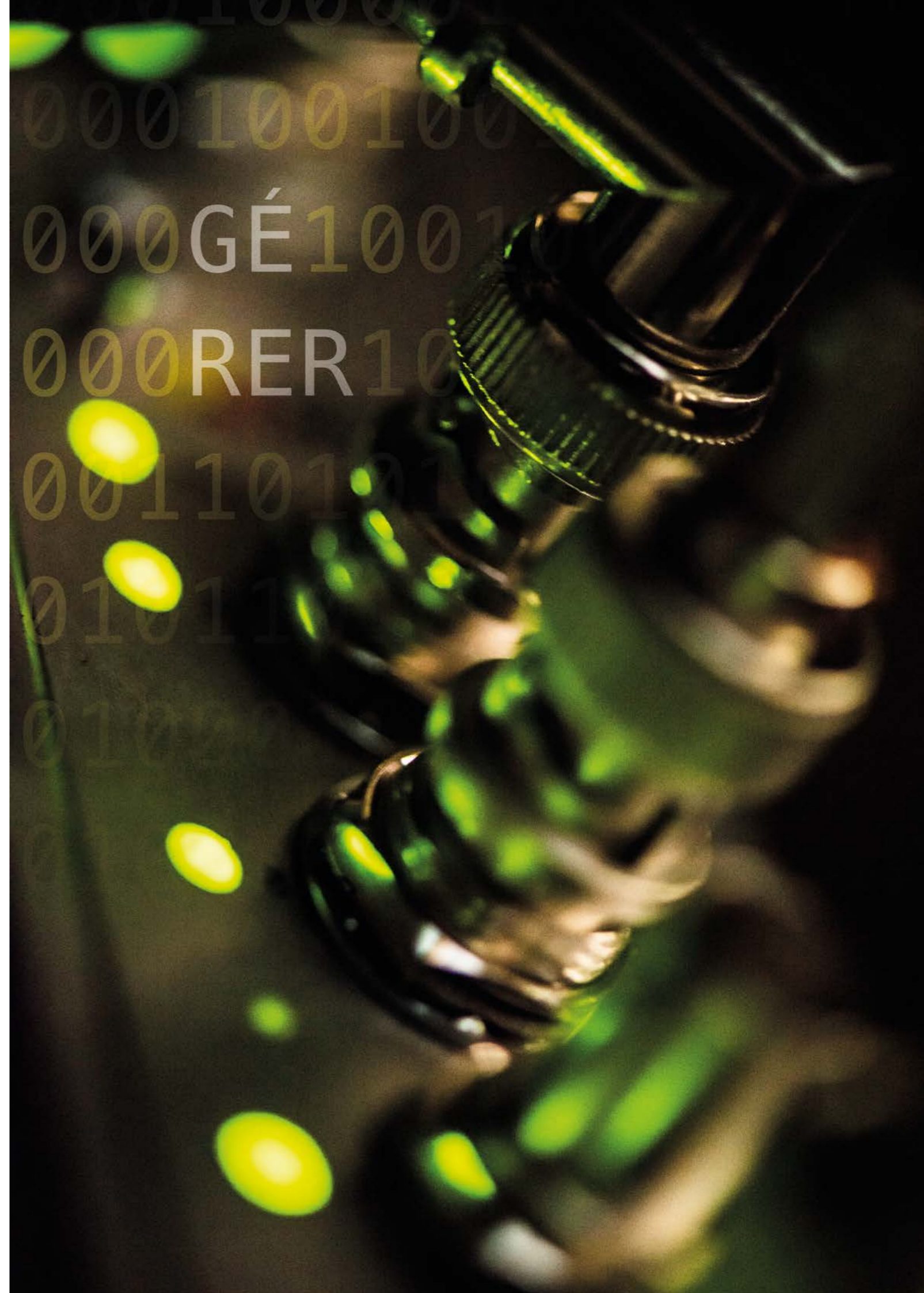
Année 2016		Fonds propres de l'entité					
En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Part indem- nités non dépensée	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier</b>	100	2'000	144'047	0	298	0	146'445
Résultat net de l'exercice						12'730	12'730
<b>Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat</b>	100	2'000	144'047	0	298	12'730	159'175
Attribution aux fonds statutaires			12'601			-12'601	0
Part de l'indemnité du SDS acquise (note 24.3)			427		-298	-129	0
<b>Soldes au 31 décembre après attribution du résultat</b>	100	2'000	157'075	0	0	0	159'175
Année 2015*		Fonds propres de l'entité					
En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Part indem- nités non dépensée	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier*</b>	100	2'000	130'555	0	206	0	132'860
Résultat net de l'exercice						13'584	13'584
<b>Soldes au 31 décembre avant attribution du résultat</b>	100	2'000	130'555	0	206	13'584	146'445
Attribution aux fonds statutaires			13'492			-13'492	0
Part de l'indemnité du SDS non dépensée (note 24.3)					92	-92	0
<b>Soldes au 31 décembre après attribution du résultat</b>	100	2'000	144'047	0	298	0	146'445

\*La période a été retraitée, cf. note 2.3.

**Flux de trésorerie consolidés**  
pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

En milliers de CHF	Réalisé 2016	Réalisé 2015*
Résultat de l'exercice	12'730	13'584
Amortissements comptables	6'707	6'644
Charges et produits non monétaires	-243	-36
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-1'051	1'462
Diminution / Augmentation du passif courant	2'389	212
Variation des autres passifs à long terme (SDS)	-894	277
Revalorisation des dettes à long terme	-351	-2'393
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>	<b>19'288</b>	<b>19'750</b>
<b>Parkings Publics</b>		
<i>Saint-Antoine</i>	-99	-270
<i>Alpes</i>	-55	-95
<b>Parkings Habitants</b>		
<i>Prieuré</i>	0	-12
<i>Vieux-Moulin</i>	-37	0
<i>Tilleuls</i>	-113	0
<b>Parkings P+R</b>		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-65	-26
<i>P+R Etoile</i>	-51	-45
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-33	-220
<i>P+R Sécheron</i>	96	-249
<i>P+R Genève-Plage</i>	-293	-136
<i>P+R Bernex</i>	0	0
<i>P+R Versoix</i>	0	-1'325
<i>P+R autres</i>	-21	-21
<b>Bureaux et commerces du parking de l'Etoile</b>		
<i>Bureaux administratifs - Matériel informatique</i>	-57	-307
<b>P+R études et chantiers</b>		
<i>P+R Bachet</i>	-13	0
<i>Gazomètres</i>	-3'146	-2'278
<i>Autres P+R</i>	-61	-356
<b>Autres immobilisations</b>		
<i>Centre de contrôle</i>	-221	-128
<i>Tri-monnaie, Voie publique et horodateurs</i>	-1'380	-1'212
<i>Service du Contrôle du Stationnement</i>	-210	-243
<i>Informatique de gestion et matériel informatique</i>	-249	-127
<i>Variation des garanties divers chantiers en cours</i>	-777	-167
<b>Placements à CT et autres actifs à LT</b>		
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	389	389
<b>Flux liés aux activités d'investissement</b>	<b>-6'393</b>	<b>-6'825</b>
<i>Remboursement d'emprunts</i>	-20'300	-9'300
<i>Variation des dettes à long terme</i>	-16	-64
<b>Flux liés aux activités de financement</b>	<b>-20'316</b>	<b>-9'364</b>
<b>Variations des flux de trésorerie</b>	<b>-7'421</b>	<b>3'561</b>
Liquidités au 1er janvier	26'590	23'029
Liquidités au 31 décembre	19'170	26'590
Variations des flux de trésorerie	-7'421	3'561

\*La période a été retraitée, cf. note 2.3.





## Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

### 1. Informations générales

#### 1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFPark sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété

de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée;

- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

#### 1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2016 était de 167 personnes, réparti comme ceci:

Secteur	2016	2015
Direction générale et direction	5	5
Département financier et administratif (*)	22	21
Département travaux et planification	3	3
Département de l'exploitation (*)	36	36
Département du service du stationnement (**)	93	95
Service informatique	3	3
Service des ressources humaines	2	2
Projets	1	1
Communication	1	1
Juriste	1	1
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>168</b>

(\*) Il y a 4 apprentis en 2015.

(\*\*) Il y a un apprenti de plus en 2016.

#### 1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

### 2. Base de préparation des états financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations

éditées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux Directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

#### 2.1 Consolidation (IPSAS 6)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45.36 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

#### 2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient

fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi Note 4.7

#### 2.2 Changement de pratiques comptables

Le traitement des engagements postérieurs à l'emploi en faveur du personnel (IPSAS 25) ainsi que celui des subventions non monétaires (IPSAS 23) ont été changés en 2016. Les valeurs de l'année 2015 ont été retraitées en conséquence, cf. note 3.

### 3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix la Fondation s'est éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux, et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'homogénéité, le Conseil de Fondation a décidé de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016. En conformité avec les dispositions de la norme IPSAS 3, les valeurs relatives à l'année 2015 ont été ajustées.

### 3.1 Ajustements relatifs aux engagements en faveur du personnel (IPSAS 25)

Ajustements au 01.01.2015			
Bilan	31.12.2014	Ajustements	01.01.2015
<b>Engagements à long terme</b>			
Engagements en faveur du personnel	17'545'289	17'545'289	–
<b>Fonds propres</b>			
Fonds statutaires après attribution du résultat	131'371'428	-816'763	130'554'665
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres	-18'362'052	18'362'052	–

Ajustements au 31.12.2015			
Bilan	31.12.2015	Ajustements	31.12.2015
<b>Fonds propres</b>			
Résultat de l'exercice	13'489'776	94'612	13'584'388
<b>Compte de résultat</b>			
<b>Frais de personnel</b>			
Frais de personnel avec le complément des engagements de prévoyance	17'513'202	-94'612	17'418'590

### 3.2 Ajustements relatifs aux subventions non monétaires (IPSAS 23)

Ajustements au 31.12.2015			
Compte de résultat	31.12.2015	Ajustements	31.12.2015
<b>Produits</b>			
Subventions non monétaires	571'437	-568'437	3'000
<b>Charges</b>			
<b>Frais d'administration</b>			
Frais généraux	2'803'758	-568'437	2'235'321
Résultat de l'exercice	13'584'388		13'584'388

## 4. Principes comptables

### 4.1 Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont

convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

### 4.2 Participations dans des entreprises associées (IPSAS 7)

Les sociétés Parking Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel

en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi Note 17

### 4.3 Liquidités et équivalents de Liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidé, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi Note 11

### 4.4 Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés: (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

#### Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

#### Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

**(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat**

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

**(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance**

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

**(iii) Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi Note 16

Les créances clients ont une échéance entre 15 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives

que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

Voir aussi Note 12

**(iv) Actifs disponibles à la vente**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

**4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu

d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Le seuil d'activation retenu, unitaire ou cumulé, est de CHF 3'000.00

Voir aussi Note 13

**4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi Note 14

**4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26)**

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère



pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture et s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode des Discounted Cash Flow), puisqu'il s'agit d'actifs générant des avantages économiques futurs.

Au 31.12.2016 aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

Voir aussi Notes 13 et 14

#### **4.8 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)**

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs à court ou long termes, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi Note 20

#### **4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSAS 19)**

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit : des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ; des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi Note 21

#### **4.10 Avantages au personnel (IPSAS 25)**

##### **Pensions et prestations de retraite**

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en primauté de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG).

Dès cet exercice, la Fondation ne provisionne plus le déficit entre les engagements de prévoyance professionnelle et la fortune de son personnel dans la CPEG selon l'approche prévue par la norme IPSAS 25, voir Note 3.1.

Voir aussi Note 22

##### **Autres avantages au personnel**

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par

son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

#### **4.11 Autres passifs à long terme**

Les autres passifs à long terme se composent des indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

Voir aussi Note 23

#### **4.12 Contrats de location (IPSAS 13)**

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis. La majorité des baux de location de places de parking a une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

#### **4.13 Reconnaissance des revenus (IPSAS 9)**

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent

également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

#### Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements ou aux macarons sont répartis sur la durée de validité du stationnement. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation, ils reviennent directement à l'Etat.

#### Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

#### Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

#### 4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de

subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir les notes 2.3 et 3.2.

Voir aussi Notes 6 & 15

#### 4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

L'IPSAS Board a publié la nouvelle norme 39 en juillet 2016 applicable le 1er janvier 2018.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 33	Première adoption des normes IPSAS régulation de Base	1 <sup>er</sup> janvier 2017
IPSAS 34	Etats financiers individuels (remplace 6)	1 <sup>er</sup> janvier 2017
IPSAS 35	Etats financiers consolidés (remplace 6)	1 <sup>er</sup> janvier 2017
IPSAS 36	Participation dans des entreprises associées et coentreprises (remplace 7)	1 <sup>er</sup> janvier 2017
IPSAS 37	Partenariats (remplace 8)	1 <sup>er</sup> janvier 2017
IPSAS 38	Divulgaration des participations dans d'autres entités	1 <sup>er</sup> janvier 2017
IPSAS 39	Prestations en faveur des employés (remplace 25)	1 <sup>er</sup> janvier 2018

#### 5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

#### 6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes 3. Application des dérogations édictées par le Conseil d'Etat et 4.15 Subventions (IPSAS 23) du présent rapport. Seule la subvention non monétaire de CHF 3'000.00 liée à la rémunération du capital de dotation de la Fondation des Parkings par l'Etat est encore comptabilisée.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable

dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont nouvellement valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat] – contrepartie monétaire = subvention non monétaire

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[surface x prix/m<sup>2</sup> x taux de rendement]

Subventions non monétaires par parking

	Taux	Prix au m <sup>2</sup>	Superficie	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
<b>Canton de Genève</b>						
Les Mouilles	2 %			4'000'000		80'000
Coudriers	2 %	851	3'650			62'123
Genève-Plage	2 %	50	272		272	
Sécheron	2 %	374	2'489		18'606	
Etoile			2'828		-	
Gare de Meyrin	2 %	77	1'700			2'629
Voie-Centrale			4'700			-
Gazomètre	2 %	2209	3'003		132'659	
					<b>151'537</b>	<b>144'752</b>
<b>Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries</b>						
Sous-Moulin	5 %	50	4'609		11'523	
<b>Ville de Genève</b>						
Saint-Antoine	5 %	50	3'829		9'573	
Tilleuls	5 %	600	3'466		103'980	
Frontenex	5 %	50	725			1'813
					<b>113'553</b>	<b>1'813</b>
<b>Onex</b>						
Vieux-Moulin	5 %	50	4'901		12'253	
<b>Autres</b>						
IKEA	5 %	50	1'000			2'500
Balexert	5 %	50	7'500			18'750
<b>Total</b>					<b>288'864</b>	<b>167'814</b>
<b>Total général</b>						<b>456'679</b>

7. Frais de personnel

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
		retraité
Salaires et autres éléments de salaires	13'014	13'242
Charges sociales	3'323	3'301
Complément engagement de prévoyance selon IPSAS 25	0	0
Frais de formation	146	194
Plan de mobilité	16	11
Frais et achat uniformes	189	261
Autres frais (honoraires, déplacements, etc.)	303	409
<b>Total</b>	<b>16'991</b>	<b>17'419</b>

Depuis 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur prêt à long terme AIG	549	554
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Prieuré)	351	2'393
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>2'947</b>

9. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières calculées au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat. Voir aussi Note 20.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur emprunts	-482	-1'033
Charges financières liées aux dettes à LT (parking Prieuré)	-91	-110
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	-10	-14
Frais bancaires et charges financières diverses	-306	-167
Pertes sur change	-3	-1
<b>Total</b>	<b>-892</b>	<b>-1'325</b>

## 10. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

L'analyse comparative de l'exercice achevé avec le budget, retraité, se décompose selon les agrégats suivants : les produits, les charges, le résultat financier et finalement la part du résultat des sociétés associées.

La Fondation poursuit son essor et dépasse ses objectifs de recettes pour presque toutes ses activités (3.4 % de mieux au total ou 1.4 mios CHF).

Le stationnement horaire hors voirie génère des recettes de 13.6 % supérieures aux attentes (CHF 0.5 mio. de mieux que le budget).

Cette année encore la vente des macarons professionnels multizones « bat son record » avec plus de 136 mille unités écoulées, soit 27.6 % de mieux sur douze mois et près d'un million de francs de plus qu'au budget.

Seul bémol, les activités en voirie en Ville de Genève ne dégagent pas encore les produits escomptés. Si la part des règlements réalisés par l'intermédiaire des nouveaux outils de paiement (téléphones portables et cartes bancaires) atteint 22 % après 18 mois, ce qui est réjouissant sachant que l'introduction des nouveaux horodateurs est progressive et s'achèvera en 2017, le total des encaissements se trouve en deçà des attentes. La Fondation ne perçoit pas les taxes de stationnement horodaté, par contre le calcul de ses honoraires de gestion est lié aux montants encaissés.

Les indemnités versées dans le cadre du contrat de prestations avec l'Etat pour le contrôle du stationnement (SDS) en Ville de Genève ont été réduites de 1 % par rapport au budget 2015.

A la bonne tenue des recettes s'ajoute l'effet des charges nettement inférieures au budget (- 3 mios CHF). En premier, en raison des frais de personnel (-1.9 mios CHF). L'effectif de pointe au 31.12.2016 est de 12.15 EPT inférieur au budget car plusieurs postes n'ont pas été repourvus et, en outre, l'effectif du Service du

Stationnement correspondant à celui du plan du contrat de prestations de 2013 est repris dans le budget sans actualisation. A mentionner également, l'effet exceptionnel des primes d'assurances LAAP et APGM dont les couvertures ont bénéficié d'une prolongation de contrat en 2016 à des conditions tarifaires très avantageuses alors qu'elles avaient été budgétées de manière prudente. Par ailleurs, un appel d'offres pour les assurances de personnes a eu lieu cette année. Le portefeuille de projets de la Fondation est conséquent et sa réalisation prend du temps. Ainsi, certains investissements, amortissements et coûts de mise en place sont différés. Le contexte, notamment météorologique, a joué favorablement sur les frais d'énergie et d'eau des parkings. Seuls les frais généraux d'exploitation font exception en dépassant le budget de 5 %. Cela s'explique par le fait que le solde non dépensé des indemnités du SDS et restitué à 75 %, soit 388'124.05 CHF, ne peut pas être mis au budget.

Les produits et charges financières contribuent eux aussi favorablement au résultat réalisé par rapport au budget (CHF 0.5 mio.). Au moment de l'établissement du budget 2016, l'idée d'une ponction d'une partie des ressources de la Fondation faisait son chemin au niveau politique. Par prudence, le niveau de trésorerie a été budgété plus bas et les charges de refinancement plus hautes. Cette idée a finalement été écartée par la Commission des finances du Grand Conseil. En renforçant ses fonds propres, la Fondation réduit sa charge financière pour les parkings actuels et futurs.

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées s'avère meilleur que prévu pour 0.3 mio. CHF).

## 11. Liquidités et équivalents de Liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisses	149	244
Compte auprès de l'Etat de Genève	16'396	23'849
Comptes de chèques postaux	1'867	1'849
Avoirs en C/C BCGe	755	614
Avoirs en C/C Banque Migros	3	34
<b>Total</b>	<b>19'170</b>	<b>26'590</b>

## 12. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Au terme de l'exercice 2016, la correction de valeur (provision pour débiteurs douteux) a été portée à CHF 50'000.-. Cela correspond à 130 débiteurs en procédure de contentieux, dont 4 cas dépassent les CHF 1'000.-, 1 cas dépasse les CHF 2'000.- et 1 atteint CHF 19'440.-.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Tiers	290	90
Entités publiques non consolidées par l'Etat	49	49
Entités publiques consolidées par l'Etat	199	164
Entreprises associées	239	78
Provision pour débiteurs douteux	-50	-44
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>336</b>

### 13. Immobilisations corporelles

En milliers de CHF Année 2016	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
<b>Valeur d'acquisition ou de construction</b>						
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>45'002</b>	<b>34'316</b>	<b>118'652</b>	<b>19'603</b>	<b>3'688</b>	<b>221'261</b>
Investissement	140	150	366	1'933	4'017	6'606
Désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>45'142</b>	<b>34'466</b>	<b>119'018</b>	<b>21'536</b>	<b>7'705</b>	<b>227'867</b>
<b>Amortissements</b>						
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>-20'707</b>	<b>-14'639</b>	<b>-42'251</b>	<b>-14'767</b>	<b>0</b>	<b>-92'364</b>
Amortissements	-1'029	-660	-2'949	-1'895	0	-6'534
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-21'736</b>	<b>-15'299</b>	<b>-45'201</b>	<b>-16'662</b>	<b>0</b>	<b>-98'898</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 déc.</b>	<b>23'406</b>	<b>19'167</b>	<b>73'818</b>	<b>4'874</b>	<b>7'705</b>	<b>128'970</b>

En milliers de CHF Année 2015	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
<b>Valeur d'acquisition ou de construction</b>						
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>44'683</b>	<b>33'704</b>	<b>117'790</b>	<b>17'718</b>	<b>1'609</b>	<b>215'504</b>
Investissement	319	612	862	1'885	2'079	5'757
Désinvestissement	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>45'002</b>	<b>34'316</b>	<b>118'652</b>	<b>19'603</b>	<b>3'688</b>	<b>221'261</b>
<b>Amortissements</b>						
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>-19'615</b>	<b>-13'999</b>	<b>-39'087</b>	<b>-13'184</b>	<b>0</b>	<b>-85'885</b>
Amortissements	-1'092	-640	-3'164	-1'583	0	-6'479
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-20'707</b>	<b>-14'639</b>	<b>-42'251</b>	<b>-14'767</b>	<b>0</b>	<b>-92'364</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 déc.</b>	<b>24'295</b>	<b>19'677</b>	<b>76'401</b>	<b>4'836</b>	<b>3'688</b>	<b>128'898</b>

### 14. Immobilisations incorporelles

En milliers de CHF Année 2016	Logiciels	Droit d'usage	Total
<b>Valeur d'acquisition ou développement</b>			
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>1'349</b>	<b>1'325</b>	<b>2'674</b>
Achat	177	0	177
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>1'526</b>	<b>1'325</b>	<b>2'850</b>
<b>Amortissements</b>			
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>-1'094</b>	<b>-66</b>	<b>-1'160</b>
Amortissements	-108	-66	-174
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-1'202</b>	<b>-132</b>	<b>-1'334</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>324</b>	<b>1'192</b>	<b>1'516</b>

En milliers de CHF Année 2015	Logiciels	Droit d'usage	Total
<b>Valeur d'acquisition ou développement</b>			
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>1'216</b>	<b>0</b>	<b>1'216</b>
Achat	133	1'325	1'458
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>1'349</b>	<b>1'325</b>	<b>2'674</b>
<b>Amortissements</b>			
<b>Situation au 1er janvier</b>	<b>-994</b>	<b>0</b>	<b>-994</b>
Amortissements	-100	-66	-166
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>-1'094</b>	<b>-66</b>	<b>-1'160</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre</b>	<b>255</b>	<b>1'258</b>	<b>1'513</b>

## 15. Subventions d'investissement

En milliers de CHF	2016	2015
Parking P+R de Moillesulaz	1'749	1'825
Parking P+R de Sécheron	832	851
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>2'582</b>	<b>2'676</b>
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissement	-95	-95
Parking P+R de Moillesulaz	1'673	1'749
Parking P+R de Sécheron	814	832
<b>Total au 31 décembre</b>	<b>2'487</b>	<b>2'582</b>

## 16. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) de CHF 25'693'232. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci de CHF 945'000 la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291, le solde correspondant aux intérêts. Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 91'745.75 au 31.12.2016.

## 17. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	31.12.2016	31.12.2015
Valeur des participations au 1er janvier	15'589'057	15'647'797
Part dans le résultat des sociétés associées	1'328'518	1'219'682
Dividendes et/ou indexation du capital Fondation à éliminer	-1'177'680	-1'279'320
Part des dividendes non distribués	531	898
Correction de la valorisation des propres actions	-3'156	-
<b>Valeur des participations au 31 décembre</b>	<b>15'737'270</b>	<b>15'589'057</b>
<i>Variation</i>	148'213	-58'740
Données financières résumées :		
Actifs courants	11'165'179	8'846'912
Actifs non courants	25'686'221	27'692'091
<b>Total des actifs</b>	<b>36'851'400</b>	<b>36'539'003</b>
Passifs courants	2'994'131	2'988'852
Passifs non courants	9'849	8'041
<b>Total des fonds étrangers</b>	<b>3'003'980</b>	<b>2'996'893</b>
<b>Total des fonds propres (avant affectation du résultat)</b>	<b>33'851'899</b>	<b>33'542'111</b>
<b>Part dans les fonds propres des sociétés associées</b>	<b>15'737'270</b>	<b>15'589'057</b>
Total des produits des sociétés associées	13'363'956	13'158'555
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2'815'575	2'596'000
<b>Part dans le résultat net des sociétés associées</b>	<b>1'328'518</b>	<b>1'219'682</b>
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	-2'625	898
<b>Part dans le résultat global des sociétés associées</b>	<b>1'325'893</b>	<b>1'220'580</b>

## 18. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Fournisseurs	1'557	1'110
Retenues de garanties pour travaux	1'054	277
Institutions sociales	-7	29
Tiers	241	124
Entités publiques non consolidées par l'Etat	1'066	1'093
Entités publiques consolidées par l'Etat	211	276
Entreprises associées	145	146
Autres créanciers	101	190
<b>Total</b>	<b>4'367</b>	<b>3'246</b>

## 19. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons, lissés sur la durée de validité de ces produits.

## 20. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de 1.3 mios CHF. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (Note 26), soit par des cédules hypothécaires (Note 28). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un ajustement comptable favorable de CHF 351'317.-. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé égale 1.7165 %.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Échéance	31.12.2016	31.12.2015
<b>Part à court terme des emprunts bancaires à long terme</b>				
Emprunt 1 Banque Migros Genève-Plage - 10 ans	3.00 %	04.02.2016		4'000
Emprunt 3 Banque Migros Genève-Plage - 10 ans	3.45 %	02.06.2016		4'000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.26 %	20.09.2016		11'000
Emprunt BCGe groupé - 4 ans	0.94 %	31.12.2017	4'000	
<b>Remboursements annuels linéaires</b>				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	800	800
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	500	500
			<b>5'300</b>	<b>20'300</b>
<b>Emprunts bancaires à long terme</b>				
<b>Remboursement à l'échéance</b>				
Emprunt BCGe groupé - 4 ans	0.94 %	31.12.2017		4'000
<b>Remboursements annuels linéaires</b>				
Emprunt BCGe Sécheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	3'200	4'000
Emprunt BCGe groupé - 8 ans	1.3725 %	31.12.2021	2'000	2'500
			<b>5'200</b>	<b>10'500</b>
<b>Dettes à long terme (parking du Prieuré)</b>				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mios)	1.7165 %	01.10.2057	3'938	4'213
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mio)	1.7165 %	01.10.2057	1'313	1'404
			<b>5'250</b>	<b>5'617</b>
<b>Total</b>			<b>15'750</b>	<b>36'417</b>

## 21. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Aucune variation de l'estimation n'a eu lieu en 2015 et 2016.

Au printemps 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC) auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. Il apparaît que cette autorité n'accepte pas la méthode de valorisation des subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réels et aux mises à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings retenue par les trois sociétés lors des calculs de récupération de l'impôt préalable. Toutefois, au moment de la rédaction du rapport financier 2016, l'AFC n'a pas encore arrêté et communiqué à la Fondation un modèle de calcul définitif et cohérent. Fort de l'inconstance dont fait preuve l'AFC et des doutes sur son modèle, il n'est pas envisageable, cette année aussi, de chiffrer le montant d'une éventuelle obligation ni même d'apprécier le bien-fondé de celle-ci.

## 22. Engagements de prévoyance

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit: « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25; ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 22 présente la situation financière de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CEG) aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 25 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CEG en tant qu'institution externe et elle possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique 22.4.

### 22.1 Données de base des assurés de la Fondation

Situations au 31.12.2016	
<b>Nombre d'assurés</b>	
Actifs	161
Bénéficiaires de pensions	22
<b>Total</b>	<b>183</b>
<b>Assurés actifs</b>	
Âge moyen	44.24
Années d'assurances moyennes	11.02
Somme des salaires assurés (en CHF)	10'134'687
Salaire assuré moyen (en CHF)	62'948
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	24'075'177
<b>Bénéficiaires de pensions</b>	
Âge moyen sans les enfants	65.93
Pensions totales versées (en CHF)	453'991
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	7'892'717

## 22.2 Base technique CPEG

Tables actuarielles VZ 2010 avec taux d'évaluation de 2.5 % (provision pour risques de pertes techniques et engagement) et un taux de 3 % pour les tabelles techniques.

## 22.3 Solvabilité globale de la CPEG

	31.12.2016	31.12.2015
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	57.3 %	59.8 %
Degré de couverture des pensionnés	105.8 %	105.9 %

## 22.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 25 pour la Fondation

	31.12.2016*	31.12.2015*
Valeur actuelle des engagements	-55'626'942	-52'092'709
Juste valeur de la fortune	18'291'971	16'303'685
Valeur actuelle des engagements non couverts	-37'334'971	-35'789'024
Taux d'escompte à la fin de l'année	0.70 %	0.90 %
Croissance moyenne des salaires	1 %	2 %

\* montants fournis par le Service des Etats Financiers

## 23. Autres passifs a long terme

Les indemnités du Service du stationnement à restituer à l'Etat (art. 17 LIAF) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat. Au terme du cycle de trois ans de ce contrat, la part restituable des indemnités passe dans les passifs transitoires en vue de son paiement.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
<b>Indemnités SDS non dépensées</b>		
Excédent ou déficit 2014	617	617
Excédent ou déficit 2015	277	277
Excédent ou déficit 2016	388	
<b>Total cumulé à restituer à l'Etat après 2016</b>	<b>1'282</b>	<b>894</b>
Transfert dans les passifs transitoires	-1'282	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>894</b>

## 24. Fonds propres

### 24.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-.

### 24.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

### 24.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

La part des indemnités du Service du stationnement revenant à la Fondation est acquise uniquement au terme du contrat de prestations.

## 25. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 3 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports Publics Genevois);
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A.).

### 25.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2015. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

### 25.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
<b>Conseil de Fondation</b>		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération	209	204
<b>Direction</b>		
Nombre de personnes	5	5
Charges de personnel	1'254	1'260



## 26. Cautionnement de l'état

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8<sup>e</sup> %, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 8'000'000.-- au 1er janvier 2016, respectivement nulle au 1er janvier 2017.

## 27. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance incendie des bâtiments par événement est de CHF 246'479'709 au 21.12.2016 (CHF 245'939'097 en 2015).

## 28. Actifs gages pour garantir des engagements

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.--. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000.-- relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

## 29. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

## 30. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

### 30.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées ;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

### 30.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

### 30.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- ses emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

### 30.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF étant très limitées.

## 31. Système de contrôle interne – évaluation des risques

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimés dans le document fondateur « Politique du système de contrôle interne SCI » qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour s'assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, conduit des groupes de travail avec les propriétaires des risques pour la définition et l'évaluation de l'inventaire des risques ;
- validation de l'inventaire des risques en séance plénière des propriétaires des risques ;
- suivi des actions de réduction des risques ;
- validation des risques par le Comité d'audit ;
- validation des risques par le Conseil de Fondation ;
- restitution des risques majeurs au service du contrôle interne de l'Etat de Genève.



0101010000  
00PÉREN0100  
0110NISER0010

## Rapport de l'organe de révision

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parkings, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

#### Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et aux dispositions légales et statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la Directive transversale de l'Etat de Genève sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et des autres entités paraétatiques, à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 6 mars 2017

**BDO SA**



Matthias Paffrath  
Expert-réviseur agréé



Jean-Marc Jenny  
Auditeur responsable  
Expert-réviseur agréé

